

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'INSTITUT de l'Inspé

Séance du Vendredi 15 décembre 2023 à 14h00

Le Conseil d'Institut de l'Inspé de Franche-Comté s'est réuni le 15 décembre 2023, sous la présidence de Madame Françoise BÉVALOT, présidente du Conseil de l'Institut.

Etaient présents ou représentés :	Etaient excusés	Etaient absents
Représentants des personnels de l'Inspé Denis PASCO, procuration à M.Mazerolle Marie MAZEROLLE (VISIO) Emilie SAUNIER Arnaud MOULY Matthieu LAUGIER Alice METTETAL (VISIO) Laurent BARATO Carole IVANCE-MARTIN (VISIO) Farida DJELKHIR Damien HUMBERT Romain HASSOLD Elsa GIACOMINI Olivier FAIVRE (VISIO)	Laurian VARESCON	
Représentants de l'UNIVERSITE : Fabrice BOUQUET, procuration à L.Ricq Laurence RICQ, vice-présidente UFC Olivier JOUFFROY, procuration à L.Ricq	Catherine TIRVAUDEY Anne TATU Pascal GILLON,	
Représentants du RECTORAT : Françoise BÉVALOT Fabien BEN, IA-DASEN 39, procuration à J.Roche Isabelle BERTRAND, procuration à A.Guillot Véronique BARÇON Julien ROCHE (VISIO) Augustin GUILLOT		
Représentants des Collectivités Territoriales : Chantal GUYEN (VISIO)	Anaïs MONNIER VON AESCH	
Personnalités extérieures à titre personnel : Elsa LANG RIPERT (VISIO)		
Personnes invitées : Frédéric MUYARD, Directeur de l'Inspé Florent MONTACLAIR, DA chargé des études (VISIO) Nathalie GRITTI, DA alternance + F° continue Elodie BELLE, Responsable des services administratifs Nathalie ROGGY, Secrétaire de direction		

Le quorum est atteint. **Madame Bévalot**, Présidente du conseil, ouvre la séance à 14h00.

Un tour de table est effectué afin de présenter les nouveaux élus.

Nathalie Roggy énonce les procurations.

Françoise Bévalot rappelle l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte-rendu du conseil du 11 octobre 2023
- 2 - Point scolarité
 - 2.1 – Capacité d'accueil des masters 1 MEEF pour la rentrée 2024
 - 2.2 – Attendus et critères généraux d'examen des candidatures en master MEEF, vote
- 3 – Point de situation sur l'évolution de la formation des futurs enseignants
- 4 - Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 11 octobre 2023, **vote**

Alice Mettetal s'interroge sur la partie campagne d'emploi, du fait que n'apparaisse pas le poste MCF d'une enseignante en disponibilité depuis 4 ans, en physique-chimie.

Frédéric Muyard précise qu'il ne s'agit pas d'un oubli et indique que ce poste fait bien parti des effectifs de l'Inspé.

➔ Ce compte-rendu est mis au vote et approuvé à la majorité : **20 voix POUR** et **4 abstentions**

2. Point scolarité (Cf. diaporama joint)

2.1 – Capacité d'accueil des masters 1 MEEF pour la rentrée 2024

Florent Montaclair explique que le recrutement en master a lieu via la plateforme nationale « Mon master ».

Frédéric Muyard et **Florent Montaclair** présentent les capacités d'accueil de chaque parcours pour la rentrée prochaine. Ces capacités restent les mêmes par rapport à l'année précédente. Les capacités d'accueil proposées sur la plateforme « Mon master » ne comprennent pas les quelques places disponibles supplémentaires pour les reprises d'études et redoublants qui s'inscrivent via une autre application (e-candidat).

Matthieu Laugier demande pourquoi le master IRE, ne paraît pas dans la plateforme « Mon master » et ne concerne que des enseignants titulaires, inscrits dans une démarche CAPPEI, alors qu'il y aurait des candidats aujourd'hui.

Laurence Ricq indique que le fait qu'il soit affiché en formation continue, permet de refuser certaines candidatures, alors que s'il était ouvert en formation initiale, cela ne serait pas possible.

Frédéric Muyard complète en précisant que le Master 1 est lié au CAPPEI et qu'il y a aussi une question de moyens et d'effectifs. En effet, pour accueillir des étudiants en formation initiale, il faut avoir une maquette suffisamment complète du type parcours général et parcours CAPPEI.

Julien Roche explique que sur 3 ans, il n'y a eu qu'un seul étudiant inscrit et qu'il n'y avait pas d'attractivité au départ, ce qui a conduit à la fermeture du recrutement en M1.

Alice Mettetal précise que la capacité des premiers degrés pourrait être augmentée à 110 car il n'y a jamais de redoublant et cela permettrait d'absorber les abandons rapides de début d'année.

Laurence Ricq répond qu'il faut laisser la possibilité à des recrutements hors plateforme et s'il n'y a pas 10 candidats, il est possible d'augmenter les capacités en cours de processus dans la plateforme « Mon Master ».

→ Ces capacités d'accueil des masters 1 MEEF sont mises au vote et approuvées à l'unanimité.

2.2 – Attendus et critères généraux d'examen des candidatures en master MEEF

Florent Montaclair explique que chacun des critères est déterminé par les enseignants du parcours concerné. Ceux-ci sont identiques à ceux validés l'année dernière, à l'exception du premier degré, pour lesquels, un ajout a été effectué : « les étudiants inscrits dans le parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE), seront prioritaires ». Les 35 étudiants qui terminent ce premier dispositif sont concernés.

Matthieu Laugier s'interroge sur la place accordée aux différents stages au détriment des enseignements.

Florent Montaclair explique qu'il faudra coefficienter ces critères avant que la commission ne réalise le classement des candidats. Il ajoute que c'est très important d'autant que certaines licences ne proposent pas de préprofessionnalisation.

Laurent Barato souligne que le critère de la mobilité régionale dans les attendus questionne car il n'est pas du même ordre d'idée que les compétences citées plus haut.

Frédéric Muyard précise qu'il s'agit d'attendus et que ce ne sont pas des critères pris en compte dans l'admission des candidats.

Elsa Giacomini propose que le critère « Mobilité régionale » soit remplacé par « Capacité à se déplacer », en raison, pour certains étudiants, de la difficulté de posséder un véhicule.

Laurence Ricq explique que cela est problématique puisque ces documents sont déjà passés en CFVU la semaine dernière et passeront au conseil d'administration mardi prochain. Il est trop tard pour changer, les documents ont déjà été envoyés.

Florent Montaclair indique que les critères du parcours d'EPS ont été modifiés dans la forme, mais pas dans le fond afin d'être harmonisés aux autres parcours.

→ Ces attendus et critères généraux d'examen des candidatures en master MEEF sont mis au vote et approuvés à la majorité : **21 voix POUR et 3 abstentions**

Arnaud Mouly et **Emilie Saunier**, indiquent qu'ils souhaitent s'abstenir car il aurait fallu voter ces documents dans l'ordre, à savoir d'abord au conseil d'institut, puis en CFVU et enfin en CA.

3. Point de situation sur l'évolution de la formation des futurs enseignants

Frédéric Muyard reconnaît que la période est très inconfortable, car il y a beaucoup d'annonces mais rien de concret.

En novembre, il y a eu des multilatérales entre les syndicats et les 3 directions du ministère : DGESCO, DGESIP et DGRH, qui semblent s'orienter vers un scenario possible :

- La formation des enseignants resterait au sein des Inspé,
- Le concours serait avancé en fin de licence, sans distinction entre le 1^{er} et le 2nd degré,
- La formation MEEF sera rénovée pour la rentrée 2025,
- Un statut d'élève fonctionnaire puis de fonctionnaire-stagiaire pour les lauréats avec titularisation à l'issue du master.

Cependant plusieurs points restent à éclaircir et seront étudiés lors de groupe de travail mis en place dès janvier 2024.

L'accréditation de l'Inspé de Franche-Comté, comme tous les Inspé de la vague C, est donc prolongée.

Emilie Saunier s'interroge sur la particularité du parcours « Encadrement Educatif » pour lequel il y a très peu d'informations et sur le fait qu'il n'existe pas de licence « Sciences de l'éducation » à Besançon.

Laurence Ricq précise que l'université est en train de renouveler son offre de formation de licence et qu'il sera peut-être nécessaire de l'ajuster en fonction des futurs textes ministériels.

4. Questions diverses

Mathieu Laugier explique que les délais imposés entre l'envoi de la convocation le 6 décembre pour un retour des questions diverses le 8 décembre sont très courts.

Deux questions diverses ont été remontées :

Question 1 : Arnaud Mouly demande s'il serait-il possible d'obtenir des informations explicites sur les "relations structurelles" existant entre l'INSPE et l'EAFC ? Comment se fait-il qu'il n'y ait pas davantage de communication(s), de rencontres, de projets ? Nous aurions des compétences à apporter à cette structure, et réciproquement, mais nous sommes rarement mobilisés. Par ailleurs, les collègues de terrain nous mentionnent la faible diversité des formations, notamment sur les questions de remise à jour scientifique ou sur des aspects liés à la recherche. Serait-il possible de refaire un point d'information par l'EAFC aux personnels enseignants de l'INSPE ?

Augustin Guillot précise qu'il existe une convention structurelle et que la représentation dans les instances n'est pas anodine. En effet, le fait que l'EAFC soit représentée au sein de ce conseil, par son directeur, témoigne que l'orientation politique est clairement affichée. Il existe aujourd'hui des collaborations construites, claires et qui fonctionnent. Les enseignants-chercheurs sont mis à contribution à hauteur de 500 ou 600 heures annuelles et sont mis à disposition en fonction des besoins.

Augustin Guillot, directeur de l'EAFC, annonce sa volonté d'associer beaucoup plus largement les enseignants-chercheurs dans la formation continue, bien que la mise en œuvre soit parfois un peu complexe. Il faut définir un cahier des charges mais par exemple, il serait possible d'organiser des universités d'été, de printemps, d'automne, d'hiver par exemple.

Frédéric Muyard souhaiterait que des groupes de travail soient mis en place dès la rentrée de janvier, si les travaux sur la réforme en laisse le temps.

Question 2 : Quel est le statut des convocations, émanant du rectorat, reçues par les enseignants et enseignants-chercheurs INSPE (donc UFC) ? En effet, nous (EC) avons reçu mi-novembre une convocation du Bureau des Concours du rectorat, sous-couvert du directeur de l'INSPE, signé par Mme la Cheffe du Bureau, par délégation de Mme la Rectrice. Cette convocation avait pour objet une réunion sur les attendus du CRPE. La notion de "convocation" n'est pas anodine, elle diffère clairement d'une "invitation". Le rectorat peut-il nous convoquer ? Dans quelles conditions (réunion vs. Jury, etc.) ? A réception de ce type de courrier, est-il attendu que nous cessions toute activité universitaire prévue (cours, visite de stagiaire, etc.), pour nous rendre à la convocation, et auquel cas la convocation vaut-elle justification d'absence à l'activité prévue initialement ?

⇒ Ces convocations relèvent d'une maladresse des services du Rectorat. Il s'agit bien d'une invitation. De fait, elles n'auraient pas dû être envoyées en l'état.

Arnaud Mouly explique que l'erreur n'est pas anodine et va au-delà de la susceptibilité.

Mathieu Laugier demande ce qu'il en est sur la participation des personnels enseignants de l'INSPE au jury CAFIPEM.

Frédéric Muyard répond que lorsqu'il y a des personnes qui changent, il faut rester vigilent même sur ce que nous pensons installés.

La séance est levée à 16h00.

La Présidente du Conseil d'Institut



Françoise BÉVALOT